

au sommaire

- Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun
- Caractérisation des substances dangereuses dans l'artisanat
- Une application smartphone pour les artisans qui cherchent une déchèterie
- Actions de communication : RGE
- Un projet de ressourcerie ouvert aux artisans
- Les Relais du CNIDEP en 2014
- Journées Techniques
- Interventions du CNIDEP



Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles

Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement dans
les Petites entreprises

le bulletin d'information CNIDEP

n° 13

Août 2014

information

Colloque Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun

zoom sur...

COLLOQUE

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'EAU

Artisans et Collectivités,
Un défi commun

NANCY - CENTRE PROUVÉ
29 & 30 OCTOBRE 2014

LES AGENCES DE L'EAU

CNIDEP

Les 29 et 30 octobre prochains, la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle** au travers du CNIDEP et les **Agences de l'Eau**, en partenariat avec la **Communauté Urbaine du Grand Nancy**, organisent un colloque de portée nationale sur la thématique des substances dangereuses pour l'eau dans le domaine de l'artisanat. Au terme de cet événement, chaque participant aura évalué les enjeux et saura de quelle manière et avec quels partenaires il peut intervenir pour lutter contre la pollution des eaux par les substances dangereuses.

Actualités, programme et inscriptions sur :

www.colloquesubstancesdangereuses.com



Pour tout renseignement sur cet évènement, contactez :

Vanessa BROT - CNIDEP,
vanessa-brot@cnidep.com

Cécilia LEDRAN - Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Contexte :

Sur l'ensemble du territoire français depuis une vingtaine d'années, des avancées significatives en matière de réduction des pollutions organiques des industriels ont été constatées. Tout en poursuivant cet effort, les industriels ont dû à compter de 2003 répondre aux nouvelles priorités de la politique européenne, nationale et territoriale pour l'atteinte du bon état des eaux, qui nécessitent la prise en compte des substances toxiques jusqu'alors non appréhendées.

Plus récemment, les collectivités gestionnaires d'une station d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants ont dû également s'intéresser à ce sujet et mettre en place une surveillance des micropolluants dans les rejets des stations urbaines.

Les petites et moyennes entreprises, elles aussi, doivent relever ce nouveau défi car à travers leurs activités et leurs pratiques elles sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à la qualité de l'eau ou à la santé. En France, **1 million de professionnels sont concernés** dans des secteurs d'activité divers : mécanique automobile, imprimerie, pressing, peinture en bâtiment, carénage, coiffure, prothésiste dentaire, nettoyage de locaux, nettoyage de façades, métiers du bois. Identifiée comme une priorité d'actions des agences de l'eau, la lutte contre les substances dangereuses issues de l'activité des entreprises artisanales reste malgré tout un sujet encore abstrait et méconnu.



Chaque journée comportera une séance plénière. Le décor sera planté : de quoi parle-t-on, quels sont les enjeux, quelles obligations pour les artisans et les collectivités en matière de rejets dans les réseaux, quelle connaissance de ces rejets et quels risques... La seconde séance sera consacrée essentiellement à la question de la mise en œuvre de solutions de substitution ou de suppression de **substances dangereuses** pour l'eau. C'est au cours de tables-rondes que les réponses seront apportées, privilégiant l'interactivité avec la salle.

Des ateliers, pour les artisans et les collectivités, rythmeront chaque journée. Une variété de thèmes sera traitée à la fois pour approfondir les connaissances ou de manière plus concrète pour présenter des retours d'expérience gagnants. A titre d'exemples peuvent être cités : les autorisations et les conventions de rejet, le montage d'opérations collectives, les technologies propres, les obligations des entreprises artisanales, la communication environnementale...

Mercredi 29 octobre 2014

9h30-10h00 : Ouverture officielle du colloque.

10h00-12h00 : Tables rondes : *Les substances : état des lieux de la connaissance, obligations et enjeux ; Panorama des actions pouvant répondre à ces enjeux*

13h30-15h00 : Session d'ateliers 1

Atelier A1 : Qu'est-ce qu'un micropolluant et quel impact sur le milieu naturel ?

Atelier B1 : Prévention des déchets : comment agir concrètement auprès des entreprises artisanales ?

Atelier C1 : L'économie circulaire : existe-t-il une perspective pour les produits dangereux ?

Atelier D1 : Comment monter une opération collective étape par étape ?

15h30-17h00 : Session d'ateliers 2

Atelier A2 : Etude des substances dangereuses dans l'artisanat : présentation des résultats.

Atelier B2 : Opérations collectives : retours d'expérience.

Atelier C2 : Les autorisations de rejets : comment adapter les documents administratifs aux entreprises artisanales ?

Atelier D2 : La communication environnementale : comment valoriser votre engagement ?

A partir de 18h : Soirée au Musée des Beaux Arts : 1h30 de visite privative du Musée des Beaux Arts de Nancy, suivie d'un apéritif dinatoire.

Jeudi 30 octobre 2014

9h15-10h45 : Session d'ateliers 3

Atelier A3 : La Responsabilité Elargie du Producteur déchets dangereux : quelle place pour l'artisanat ?

Atelier B3 : Comment monter une opération collective étape par étape ?

Atelier C3 : La communication environnementale : Comment valoriser votre engagement ?

Atelier D3 : Le devenir des substances dangereuses dans les systèmes d'épuration.

11h00-12h00 : Session d'ateliers 4

Atelier A4 : Technologies propres : état des lieux de l'existant et solutions d'avenir.

Atelier B4 : Opérations collectives : retours d'expérience.

Atelier C4 : Risque chimique : comment agir conjointement sur l'impact santé-environnement des produits ?

Atelier D4 : Les autorisations de rejets : comment adapter les documents administratifs aux entreprises artisanales ?

14h00-16h45 : Plénière de clôture

Caractérisation des substances dangereuses dans l'artisanat



L'Etude menée par le CNIDEP arrive à son terme début juillet suite à deux ans et demi de travail !

Cette étude a permis de caractériser les rejets des entreprises artisanales dans 10 secteurs de métiers et de déterminer la présence ou l'absence de substances dangereuses dans ces rejets.

Les résultats présenteront les substances fréquemment retrouvées ainsi que celles qui dépassent les valeurs de référence. Par ailleurs, une liste de substances présentera celles qui n'ont jamais été retrouvées.

La liaison entre les substances dangereuses trouvées et les pratiques ou produits utilisés a été approchée grâce à cette première campagne de mesure. La notion de flux a également été intégrée. La suite logique de ce travail est de remonter à l'origine des émissions de substances.

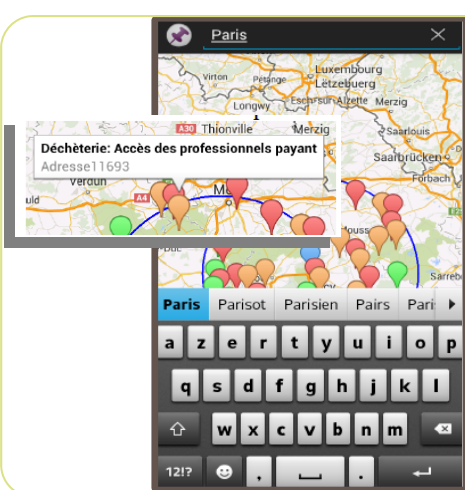
Un deuxième volet sera nécessaire pour **identifier avec précision** les procédés émetteurs de substances dangereuses au sein des différents corps de métiers étudiés.

Cette nouvelle étape permettra de déterminer les produits qui sont à l'origine de la présence des substances dangereuses dans les rejets des entreprises artisanales. En parallèle une validation de solutions techniques pour réduire/supprimer les rejets de substances dangereuses sera mis en place (substitution de produits, évaluation technique de matériel, bonnes pratiques).

Les résultats de cette étude seront présentés les 29 et 30 octobre prochains lors du colloque « Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun » organisé en partenariat avec les agences de l'eau, au Centre Prouvé de Nancy.



Une application smartphone pour les artisans qui cherchent une déchèterie



Le CNIDEP travaille actuellement sur une application pour Smartphones destinée aux artisans. Cette application, fonctionnant sous iOS et Android, leur permettra de trouver rapidement la déchèterie la plus proche ainsi que ses conditions d'accès : accès libre, par carte..., payant ou non avec le coût par déchet, horaires pour les professionnels, types et quantités de déchets acceptés, limites en taille de véhicule ou en nombre de passages...et bien sûr la géolocalisation. A ce titre, le CNIDEP sollicite actuellement les collectivités gestionnaires de déchèteries afin qu'elles complètent le questionnaire permettant d'alimenter cette application.

La première version de cette application devrait être disponible d'ici la fin d'année 2014.

Actions de communication : RGE

Parce que l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est un enjeu primordial pour les artisans du bâtiment, le CNIDEP s'est mobilisé pour informer ses artisans sur cette



Pourquoi la mention RGE est-elle aussi importante ? Très prochainement, certaines aides financières attribuées aux particuliers pour leurs travaux de rénovation énergétique

seront éco-conditionnées : ainsi, pour obtenir ces aides, les clients devront faire réaliser leurs travaux par des entreprises ayant la mention RGE. Cela s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2014 pour l'éco-prêt à taux, et à partir du 1^{er} janvier 2015 pour le crédit d'impôts développement durable (CIDD). Le secteur du bâtiment étant de plus en plus fragile avec le recul des constructions neuves, les artisans peuvent remplir leur carnet de commandes avec des travaux de rénovation énergétique, d'autant plus que l'Etat s'est engagé sur des objectifs très ambitieux portant sur la **rénovation thermique de 500 000 logements par an d'ici 2017**.

Actuellement, très peu d'artisans bénéficient de la mention RGE et peuvent prétendre à ce florissant marché. C'est pourquoi, **le CNIDEP mène plusieurs actions de sensibilisation et d'information sur la démarche RGE à destination des artisans**

du bâtiment.

Le CNIDEP a ainsi réalisé une note synthétique qui reprend les étapes à suivre et donne les contacts des centres de formation et de qualification sur le territoire de la Meurthe-et-Moselle auprès desquels obtenir des informations. En parallèle, le CNIDEP dispose de documents informatifs sur chaque qualification avec les sessions de formation organisées dans le département. Actuellement, **plus d'une trentaine d'artisans ayant contacté la CMA54 pour avoir des informations sur le dispositif RGE, ont bénéficié d'un conseil personnalisé** en fonction de leur activité et des caractéristiques de leur entreprise.

Le CNIDEP participe au groupe de travail de la DDT54 qui organise des réunions d'information sur le dispositif RGE. En juin, environ une centaine d'artisans ont participé à cinq réunions sur tout le département de la Meurthe-et-Moselle. Au cours de ces réunions, la DDT expose les différentes aides financières, le CNIDEP la démarche pour l'obtention de la mention RGE, Qualibat explique les modalités plus techniques pour remplir les dossiers de qualification, et la CAPEB et la FFB présentent chacune leurs qualifications.

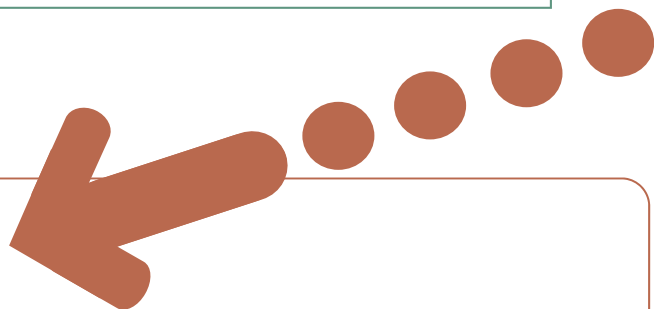
Avec le soutien financier de l'ADEME, le CNIDEP réalise actuellement une plaquette d'information sur le dispositif RGE qui sera prochainement diffusée par les différentes structures départementales ou régionales que sont les CMA, les CAPEB, les FFB, la DREAL et le CRL.



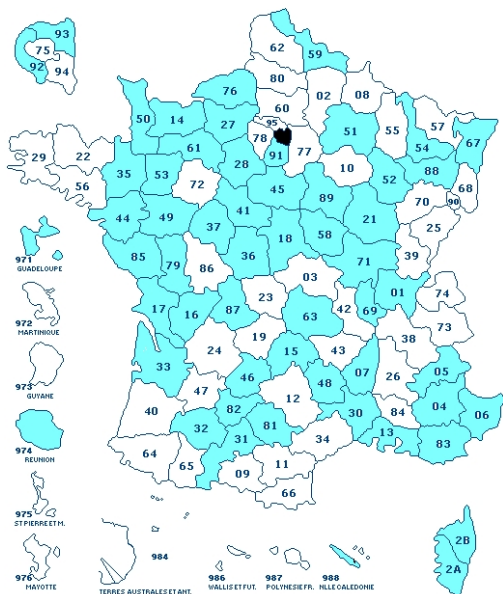
Un projet de ressourcerie ouvert aux artisans

Le CNIDEP travaille actuellement sur la possibilité d'ouvrir une ressourcerie aux artisans. Les **ressourceries permettent de déposer des objets en bon état ou réparables afin qu'ils soient récupérés/réparés/mis en valeur** puis revendus à un coût raisonnable. Ces structures permettent également à un public socialement en difficulté de reprendre le goût du travail et du contact avec autrui.

Certains déchets des artisans (tuyaux, isolants, plinthes, carrelage...) pourraient ainsi être récupérés par d'autres artisans ou par des particuliers plutôt que de terminer à la déchèterie, puis en enfouissement ou incinération.



Depuis janvier 2014, le CNIDEP a le plaisir de compter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lozère dans son réseau de Relais, portant ainsi son nombre à 61.



Nos sites Internet

Les connexions du 1er semestre 2014

www.cnidep.com	: 101 000
www.ecomet.fr	: 91 000
www.artisans-durables.fr	: 900
www.batiment-cnidep.eu	: 3 600

Bienvenue !

Le CNIDEP a le plaisir d'accueillir dans son équipe Laura Gaillard qui succède à Madeline Fuss, Chargée de Mission spécialiste de la thématique Déchets.

Journées Techniques

► Le CNIDEP a formé 8 agents environnement de la CRMA Centre ainsi que 4 agents du Centre National des Professions Automobiles à la Gestion des eaux et écotecnologies dans les petites entreprises pour les métiers de la mécanique et de la carrosserie.

► Une journée technique Amélioration des pratiques environnementales dans les pressings a également été réalisée par le CNIDEP le 27 mai à Rouen, pour 6 agents environnements des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

► 3 agents de Metz Métropole ont été formés en juillet sur lors de 3 journées techniques sur le prédiagnostic éclairage et les notions sur l'énergie.



D'autre part, trois journées techniques sont programmées en fin d'année :

Prévention des déchets dans les petites entreprises le 13 novembre à Laxou et le 18 novembre à Paris.

Gestion des eaux et écotecnologies dans les petites entreprises les 19 et 20 novembre à Paris

N'attendez pas pour vous inscrire !
www.cnidep.com

Appel à projet LUMIEAU lancé par l'ONEMA : le CNIDEP retenu...

Le projet lancé sur la Communauté Urbaine de Strasbourg a pour objectif de mieux maîtriser les flux de pollutions pour préserver la ressource. Il propose ainsi une approche de gestion intégrée des micropolluants à l'échelle d'une agglomération, représentative de la problématique : multiplicité des sources de pollution, hiérarchisation de leurs impacts sur la ressource, mise en place d'outils d'aide à la décision et de solutions acceptables pour répondre aux différentes situations.

Interventions du CNIDEP

20 mai 2014, Metz : Forum transfrontalier « Transition énergétique – défis et opportunités pour les PME et l'artisanat de la Grande Région » :

Le 20 mai 2014 s'est déroulé à Metz un forum à l'attention des artisans de la Grande Région, sur l'adaptation des TPE à la transition énergétique en cours dans nos pays européens. Cet événement a été organisé par le Conseil Interrégional des Chambres de Métiers de la Grande Région, le CICM. Echanges, témoignages d'entreprises et présentation des services des partenaires étaient au menu. La Grande Région couvre la Lorraine, le Grand-duché du Luxembourg, la Belgique (Wallonie) et l'Allemagne (Länder frontaliers). L'objectif du CICM est de promouvoir des positions communes sur les besoins des entreprises de notre région transfrontalière, d'organiser des événements communs et de créer un réseau d'échanges de savoir-faire. Le CNIDEP contribue aux travaux du groupe de travail « environnement / énergie », en participant par exemple à l'organisation de ce forum.

27 mars 2014, Strasbourg : intervention dans un workshop organisé par le Pôle de compétitivité Eau HYDREOS sur l'état des connaissances des sources de micropolluants dans les eaux urbaines. L'objectif de la journée était de recueillir les témoignages des collectivités sur leurs actions concernant les micropolluants (campagnes d'analyses, actions et projets en cours) et de présenter les principales problématiques qu'elles rencontrent face aux micropolluants et à l'approche de la mise en application de la DCE. A cette occasion, le CNIDEP a présenté les premiers résultats de son étude sur la caractérisation des substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat.

© Le bulletin d'information du CNIDEP
Centre National d'Innovation
pour le Développement Durable
et l'Environnement dans les Petites entreprises



CNI-
DEP -

4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU
Tél. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30

Directeur de publication : Jean-Marie BENOIT
Rédaction : CNIDEP
Conception/réalisation/édition : Julie MUMBER
Impression : CNIDEP
Crédit photos : CNIDEP - CMA54
Imprimé sur du papier recyclé
Dépôt légal : Juillet 2014 - ISSN n° 1771-8473

Avec la participation financière de :

